



## INFORMATIONS MUNICIPALES

DU 11 JUILLET 2022

Mairie de Saint-Hilaire le Grand – Rue de Reims – 51600 SAINT-HILAIRE LE GRAND  
03.26.70.00.26 – [mairie-sthilairelegd@orange.fr](mailto:mairie-sthilairelegd@orange.fr) – [www.saint-hilairegrand51.weebly.com](http://www.saint-hilairegrand51.weebly.com)  
Horaires d'ouverture : lundi de 17h00 à 19h00 et jeudi de 8h30 à 10h00

### ☐ Travaux

Les travaux d'enfouissement de réseaux au carrefour de la rue Chef des Bois, de la rue de Reims et des rues de Sommepy et de Saint-Souplet ont démarré. Une circulation alternée a été mise en place. Puis, durant l'été, la bande de roulement de la deuxième partie de la rue de Reims (de la mairie jusqu'à la sortie en direction de Reims) sera réenduite. Merci de respecter la plus grande prudence pendant toute la durée des travaux.

### ☐ Sécurité dans le village

C'est l'été : vacances pour les enfants, moisson pour les agriculteurs...

Afin que chacun puisse vivre sereinement cette période de l'année, la municipalité

- rappelle aux parents qu'ils sont responsables des actes et agissements de leurs enfants et recommande d'expliquer aux enfants les règles élémentaires du code de la route.
- demande aux conducteurs d'engins agricoles de redoubler de prudence et de contrôler leur vitesse dans le village.

### ☐ Commande groupée de fuel

La prochaine commande groupée de fuel organisée par le CCAS de la commune aura lieu début septembre.

Afin d'anticiper cette commande, si vous êtes intéressés, merci de contacter Lydie THIEBAULT au 06 25 31 24 16, la mairie au 03 26 70 00 26, ou [mairie-sthilairelegd@orange.fr](mailto:mairie-sthilairelegd@orange.fr). Nous pourrions ainsi, dès la rentrée, vous communiquer les tarifs du fournisseur.

### ☐ Restriction des usages de l'eau

La préfecture a pris un arrêté concernant les restrictions des usages de l'eau (seuil d'alerte).

- Arrosage des pelouses et massifs fleuris interdit entre 11h et 18h
- Arrosage des jardins potagers interdit entre 11h et 18h
- Remplissage et vidange des piscines privées (plus de 1 m3) interdits, sauf remise à niveau
- Lavage de véhicules chez les particuliers interdit à titre privé à domicile
- Nettoyage des façades, toitures, trottoirs... interdit sauf si réalisé par une entreprise de nettoyage professionnel



### ☐ Caractérisation des déchets

Une analyse des **ordures ménagères de Saint-Hilaire le Grand** a été réalisée par la Communauté de Communes. Le constat est que le tri est "globalement" bon pour notre commune.

Cependant, 39% des déchets devraient être dans les recyclés et notamment **le papier, le verre, le tissu, et le compost** ! De plus, il a été constaté une part bien trop importante de **gaspillage alimentaire**, des produits trouvés encore dans leur emballage d'origine... Afin de remédier à ce gaspillage, apportez une grande vigilance à la **date de péremption** des produits achetés !!!

### ☐ Fermetures estivales

**La mairie sera fermée du 1<sup>er</sup> au 24 août.** En cas d'urgence, merci de contacter le maire ou les adjoints.

**La bibliothèque municipale** est fermée pendant l'été (sauf animation pour les enfants le 20 juillet, info prochainement aux cidex). Réouverture le vendredi 2 septembre de 16h20 à 18h30.

**Rappel** : n'oubliez pas qu'à la mairie, vous pouvez venir déposer : les piles, les petits appareils électroménagers, les cartouches d'encre, les bouchons en liège et en plastique...



## ☐ Feux

En cette période estivale, il est instamment demandé de ne pas allumer de feux de déchets de quelque sorte que ce soit dans le village.

## Recommandations "Feux de récolte"

- Disposer de moyens d'alerte
- Disposer d'extincteurs à eau ou à poudre dans les engins
- Nettoyer régulièrement les engins y compris en cours de journée
- Parcelles longeant des habitations ou des bois : faucher puis, si possible, déchaumer le long des habitations ou des bois, avant de procéder à la récolte du reste de la parcelle
- Mettre à disposition des réserves d'eau pour éteindre d'éventuels départs de feu

## ☐ Réunion Assistantes Maternelles



### Vous êtes intéressé(e) par la métier d'assistant(e) maternel(le) ?

Vous souhaitez demander l'agrément d'assistant(e) maternel(le) et vous voulez connaître la procédure. Une réunion d'informations aura lieu :

**Vendredi 29 Juillet 2022**

à la Circonscription de Solidarité Départementale de SAINTE MENEHOULD à 9H30

#### Pour y participer :

inscription obligatoire auprès de la CSD au **03.26.60.85.09** ou par mail :

[csdstemehould@marne.fr](mailto:csdstemehould@marne.fr)

Plus d'informations au Relais Petite Enfance Les bébés trotteurs, de SUIPPES au 03.26.63.54.50 ou par mail : [rpe@cc-regiondesuippes.com](mailto:rpe@cc-regiondesuippes.com)

## ☐ Prochain marché



## ☐ Médiathèque de Suippes



Du 6 juillet au 13 août

Mercredi de 14h à 16h et jeudi de 14h à 15h  
Créneaux 30 minutes

Médiathèque La Passerelle  
9 rue Saint Cloud 51600 SUIPPES  
03 26 63 52 63 - [mediatheque@cc-regiondesuippes.com](mailto:mediatheque@cc-regiondesuippes.com)

Gratuit sur inscription  
+ 6 ans

[www.mediathequelapasserelle.com](http://www.mediathequelapasserelle.com)



Tous les jours, sauf le mercredi après-midi (Créneau réservé à la VR)

Médiathèque La Passerelle  
9 rue Saint Cloud 51600 SUIPPES  
03 26 63 52 63 - [mediatheque@cc-regiondesuippes.com](mailto:mediatheque@cc-regiondesuippes.com)

Gratuit  
+ 6 ans

[www.mediathequelapasserelle.com](http://www.mediathequelapasserelle.com)



Médiathèque La Passerelle  
9 rue Saint Cloud 51600 SUIPPES  
03 26 63 52 63 - [mediatheque@cc-regiondesuippes.com](mailto:mediatheque@cc-regiondesuippes.com)

Gratuit sur inscription  
+ 6 ans

[www.mediathequelapasserelle.com](http://www.mediathequelapasserelle.com)



**Prochain conseil municipal lundi 5 septembre 2022 à 20h30 à la mairie**